SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2823e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 16 novembre 2021**, à19 h à laquelle sont présents madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assistent également à la séance, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général et madame Isabelle Robert, secrétaire-trésorière adjointe.

Le maire et le directeur général offre leurs félicitations aux élus et expriment leur enthousiasme de travailler ensemble au développement de la communauté et au bien-être des citoyens de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

2021-11-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H

2021-11-02 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 16 novembre 2021**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2021;

ATTENDU QUE conformément au règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 16 novembre 2021 pour la somme totale de 384 316,79 $ à même le budget 2021 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 635-2020, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H

DP-2021-11-04 **Dépôt des états financiers comparatifs et des états financiers projetés**

Le directeur général dépose à 19 h 08 les états financiers comparatifs et les états financiers projetés en date du 30 septembre 2021.

AM-2021-11-05 **Avis de motion / Règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2022**

Monsieur Mario Larochelle **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, d'un règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2022.

2021-11-06 **Abrogation de la résolution 2020-12-17 « Autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité dans le cadre de l'opération cadastrale sur le lot 3 518 616 »**

ATTENDU la résolution 2020-12-17 donnant l'autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité dans le cadre de l'opération cadastrale sur le lot 3 518 616;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux ententes mentionnées dans la résolution 2020-12-17;

EN CONSÉQUENSE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'abroger la résolution 2020-12-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-07 **Autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité dans le cadre de la vente des lots 6 341 075, 6 341 076 et 6 341 077**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des lots 6 341 075, 6 341 076 et 6 341 077 qui ont été créés suite à une opération cadastrale sur l'ancien lot 3 518 616;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite vendre ces lots;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 18 juin 2018, des lettres d'intention de Plant Sélect inc. et de Gestion da Vincy inc. manifestant leur intérêt à acquérir ces lots;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait préparer un rapport d'évaluation par la firme Sylvestre Leblond et Associés, évaluateurs agréés, où la valeur marchande a été établie à 86 000$;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2020, une entente a été signée et que le 28 septembre 2021 une modification à l'entente a été signée par madame Julie Gauthier, représentante de Gestion da VinCy inc., visant à acquérir le lot 6 341 076 d'une superficie approximative de 300 mètres carrés pour la somme de 8 750$;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2020, une entente a été signée et que le 28 septembre 2021 une modification à l'entente a été signée par monsieur Alain Baril, représentant de Plant Sélect inc. visant à acquérir le lot 6 341 075 d'une superficie approximative de 300 mètres carrés pour la somme de 8 750$;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2020, une entente a été signée et que le 5 juillet 2021 une modification à l'entente a été signée par monsieur Alain Baril, représentant de Plant Sélect inc. visant à acquérir le lot 6 341 077 d'une superficie approximative de 17 028,80 mètres carrés pour la somme de 68 500$;

ATTENDU QUE des documents officiels devront être signés;

EN CONSÉQUENSE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser la vente des lots 6 341 075, 6 341 077 à monsieur Alain Baril, représentant de Plant Sélect inc.et le lot 6 341 076 à madame Julie Gauthier, représentante de Gestion da VinCy inc.

QUE le maire, Monsieur Robert Vyncke et le directeur général, Monsieur Jean-Raphaël Cloutier, sont autorisés à titre de représentants de la Municipalité, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford tout acte notarié ainsi que toute entente et document afin de conclure cette transaction devant notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-08 **Consultations générales / Contentieux / Dunton Rainville avocats et notaires**

ATTENDU l'offre de service datée du 4 octobre 2021 pour consultations générales avec le bureau Dunton Rainville avocats et notaires, pour l'année 2022;

ATTENDU l'importance d'un tel service pour l'ensemble des départements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de signer l'offre de service pour le service de consultations générales / "Contentieux" du bureau d'avocats Dunton Rainville avocats et notaires pour l'année 2022 pour un montant de 200 $ par mois, plus les taxes applicables;

QU'advenant le cas où les services inclus à l'entente n'aient pas été utilisés à la hauteur de ce montant, la Municipalité recevra un crédit pour la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-09 **Bulletin municipal – Renouvellement du mandat de la firme L'Infographe**

ATTENDU QUE la firme L'Infographe a obtenu le contrat d'infographie du bulletin municipal depuis 2016 et que les résultats de son travail sont très satisfaisants;

ATTENDU la proposition déposée par la firme L'Infographe le 5 octobre 2021 afin d'assurer l'infographie et l'impression du bulletin municipal pour l'année 2022**;**

ATTENDU la vérification des prix du marché pour le travail rendu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** que la Municipalité renouvelle le mandat d'infographie et

d'impression du bulletin municipal de la firme *« L'Infographe »* pour l'année 2022, selon les tarifs indiqués dans la proposition déposée le 5 octobre 2021 par l'entreprise pour un montant de 456 $ par parution, plus taxes applicables, pour l'infographie, un montant de 1 398 $ par parution, plus taxes applicables pour l'impression et un montant de 75 $ par parution, plus taxes applicables pour la livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AM-2021-11-10 **Avis de motion / Règlement concernant les modalités de publication des avis publics**

Monsieur Pierre Pelletier **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement qui aura pour titre *« Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »* tel que décrit dans ledit projet de règlement qui sera déposé dans cette même séance.

DP-2021-11-11 **Dépôt du projet de règlement – Règlement concernant les modalités de publication des avis publics**

Monsieur Pierre Pelletier **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *« Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »* et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

2021-11-12 **Offre de services professionnels en architecture – Modification du 1, rue Codaire en hôtel de ville / Favreau, Blais associés architectes (FBAA)**

ATTENDU QUE la Municipalité requiert les services professionnels d'une firme en architecture afin d'analyser, relever et préparer une esquisse d'aménagement pour modifier le bâtiment du 1, rue Codaire en hôtel de ville;

ATTENDU QUE la firme d'architecte FBAA a déposé une proposition datée du 19 octobre 2021 à la Municipalité comprenant une liste de services requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'accepter l'offre de services de la firme FBAA. au montant de 13 850 $ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général dépose à même les comptes payables la liste et la description des dépenses reliées à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-13 **Subvention sportive et culturelle – Marilou Meunier, compétition de danse régionale**

ATTENDU la résolution 2021-04-32 adoption de la politique de demande de subvention sportive et culturelle adoptée lors de la séance du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention sportive datée du 19 octobre 2021 qui lui a été transmise par madame Isabelle Chouinard, mère de Marilou Meunier et résidente de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU la résolution 2021-08-07 lui donnant un montant de 100$ pour une compétition s'étant tenue le 10 et 11 juillet dernier et que le maximum annuel est de 250$;

ATTENDU QUE Marilou Meunier, a participé à une compétions de danse de niveau régional avec l'école Tendanse, et qui s'est tenu au centre des congrès de Lévis le 5, 6 et 7 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** de verser la somme de 120 $ à Marilou Meunier pour sa participation à la compétition de danse « Hit de Floor » tel que défini par les modalités de la politique de demande de subvention sportive et culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H

2021-11-14 **Reconnaissance envers le directeur général – Jean-Raphaël Cloutier**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, travaille à la Municipalité depuis dix (10) ans en date du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner cet engagement de M. Cloutier au sein de l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal et le maire soulignent, par la présente résolution, les qualités personnelles et professionnelles exceptionnelles du directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier

QUE l'ensemble des membres du Conseil félicitent monsieur Cloutier pour ces dix (10) années à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-15 **Embauche – Poste permanent à temps partiel de madame Valérie Boucher - Responsable de la bibliothèque**

ATTENDU l'embauche de madame Valérie Boucher au poste de responsable de la bibliothèque était soumise à une période de probation de six mois selon la résolution 2021-05-17;

ATTENDU QUE madame Boucher satisfait aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** que madame Valérie Boucher soit officiellement employée de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à compter du 13 octobre 2021, selon les dispositions du contrat d'embauche établi et signé entre les parties et qu'elle soit rémunérée en respectant les taux de la classe 6 présentés à la structure salariale en vigueur.

QU'un nouveau contrat de travail soit signé entre les parties incluant les dispositions salariales et d'emploi à la suite de la fin de la période de probation au 13 octobre 2021.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-16 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation de façade principale / 897, rue Principale Est**

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la façade principale du 897, rue Principale Est est assujetti au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les PIIA 616-2018;

ATTENDU QUE la construction projetée est en tous points conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la construction projetée répond à l'ensemble des critères applicables en vertu du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation de la façade principale au 897 rue Principale est telle que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-17 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Agrandissement d'un bâtiment agricole / 625, rang de la Montagne**

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement d'un bâtiment agricole au 625, rang de la Montagne est assujetti au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les PIIA 616-2018;

ATTENDU QUE la construction projetée est en tous points conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la construction projetée répond à l'ensemble des critères applicables en vertu du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment agricole au 625 rang de la Montagne telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-18 **Installation d'équipement de déneigement saleuse Fisher sur camion Ford F-550**

ATTENDU QUE la « saleuse à neige » est désuète et que pour les besoins des opérations de déneigements, il est essentiel de posséder des équipements en bon état de fonctionnement.

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de procéder au remplacement de la saleuse à neige existante et d'équiper le camion Ford F-550 d'un nouvel équipement répondant aux exigences afin d'assurer adéquatement le service déneigement;

ATTENDU QUE la compagnie BDJ Ménard a déposé une soumission datée du 1 octobre 2021 à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'accepter la soumission de BDJ Ménard au montant de 13 950 $ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une saleuse de marque Fisher ainsi que les items inclus dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-19 **Adoption du schéma de couverture de risques incendie révisé – MRC de Rouville**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a collaboré avec les municipalités du territoire et la MRC de Rouville à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE des consultations se sont déroulées avec les municipalités du territoire et la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risque par la MRC de Rouville, le comité technique et le ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

ATTENDU QUE tel que stipulé à l'article 20 de la Loi sur *la Sécurité incendie,* le projet de schéma doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le projet de schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Rouville.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Rouville et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11-20 **Entente intermunicipale pour le service régional de gestionnaire de formation incendie – MRC de Rouville**

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Rouville souhaitent avoir un gestionnaire de formation incendie régional afin de mieux répondre aux besoins de formation des pompiers;

ATTENDU les besoins de formation des pompiers sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (L.R.Q., c. S-3.4, r.0.1);

ATTENDU la possibilité d'offrir cette formation sur le territoire de la MRC de Rouville par l'entremise d'une entente de partenariat entre la MRC et l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);

ATTENDU les recommandations du Comité technique de sécurité incendie et du Comité de sécurité incendie que la MRC procède à une demande de partenariat avec l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE pour se prévaloir du nouveau service de gestionnaire de formation des pompiers offert par la MRC, la municipalité doit adopter une résolution en ce sens;

ATTENDU QUE les programmes de formation envisagés par la MRC de Rouville sont les suivants :

- Pompier I
- Pompier II
- Opérateur d'autopompe
- Désincarcération
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses opération – Hors programme
- Matières dangereuses sensibilisation – Hors programme
- Autosauvetage – Hors programme
- Officier non urbain
- Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à piles à combustible

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une ou des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la MRC pour que soient dispensées ces formations impliquant le partage des frais d'inscription annuels et des coûts fixés par l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE les municipalités qui n'adhèreront pas au service pourront le faire ultérieurement moyennant des frais;

ATTENDU QUE la présente entente est d'une durée de 5 ans et qu'elle se renouvelle automatiquement pour une durée équivalente à son terme;

ATTENDU QUE la MRC ou toute municipalité peut mettre un terme à son adhésion à l'entente avec un mois de préavis sans pouvoir réclamer de sommes déjà encourues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adhérer au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC, impliquant le partage des frais d'inscription annuels et autres coûts fixés par l'ÉNPQ.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 20 h 01.

Monsieur Pierre Pelletier quitte momentanément la salle à 19 h 53.

Monsieur Pierre Pelletier revient dans la salle à 19 h 56.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H

2021-11-21 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général